

# SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

## CHRONIQUE

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : [info@s-e-o.ca](mailto:info@s-e-o.ca) Site internet : [www.s-e-o.ca](http://www.s-e-o.ca)

Vol. 28 numéro 5

5 avril 2013

## M e s s a g e   d u   p r é s i d e n t

Nous voici maintenant dans le dernier droit de l'année après ce congé de Pâques. Il ne reste donc plus que quelques semaines avant la préparation des évaluations de cette fin d'année scolaire 2012-2013.

Une campagne pour la prévention de la violence sur le thème des «fausses allégations» arrivera bientôt dans nos milieux. Je crois qu'il est primordial de toujours être vigilant et de ne pas se placer en état de vulnérabilité lorsqu'on en vient à ce sujet. Au dernier conseil fédératif, le thème a été abordé lors d'une présentation de M<sup>c</sup> Jean Dury. Il s'est entretenu avec l'assemblée des voies de fait et des agressions sexuelles au niveau des aspects légaux et de la jurisprudence. Il a également discuté des impacts des rumeurs dans les milieux et de la prévention à observer.

Voici quelques principes généraux présentés lors de cette conférence qu'il serait important de considérer lors de situations d'allégations:

- En cas d'allégation d'élèves, communiquez immédiatement avec le syndicat qui pourra vous donner des instructions appropriées. Évitez de rendre cette situation trop publique en discutant avec un peu tout le monde;
- Lorsque vous entendez parler de rumeurs qui circulent sur vous ou sur une autre enseignante ou un autre enseignant, vous devriez communiquer l'information au syndicat ou à la personne déléguée;
- Communiquez le moins possible avec des élèves d'âge mineur par courrier électronique, Facebook, message texte ou autres moyens de communication électroniques. Ainsi, tout malentendu relativement à la sexualité sera évité;
- Abstenez-vous le plus possible de vous trouver seul avec un enfant dans un endroit clos;
- Il faut être vigilant, même avec les élèves de plus de dix-huit ans, parce que les enseignantes et les enseignants sont considérés légalement comme des personnes en situation d'autorité.

Facebook est un outil qui présente des avantages, mais qui doit être utilisé avec diligence. Tout ce que vous écrivez à des élèves devrait être du contenu que vous considérez comme public. Tout texte envoyé aujourd'hui comme privé pourrait se retrouver un jour public et il serait de votre responsabilité d'expliquer le contenu. Un autre point à prendre en considération avant d'accéder au Web 2.0 avec des élèves est leur âge. Sachez que tous les enfants de moins de 13 ans qui ont un compte Facebook ont transgressé les règlements de ce site quant à l'âge d'inscription. Est-ce que tous les parents sont au courant que, dans ces cas, leur enfant a un compte Facebook?

Les commissions scolaires doivent protéger votre santé, votre sécurité, votre intégrité et votre dignité en vous permettant l'exercice de votre profession dans un milieu de travail exempt de violence. Pour en savoir plus sur ce sujet :

[www.lafae.qc.ca/grand-dossiers/violence](http://www.lafae.qc.ca/grand-dossiers/violence).

Gaston Audet, président

## MOUVEMENT DE PERSONNEL

### Retour à l'école d'origine

Si une enseignante ou un enseignant est obligé de changer d'école à la suite de l'application de la procédure d'affectation et de mutation, elle ou il peut réintégrer son école d'origine si un besoin se crée après le 1<sup>er</sup> juin, à la condition d'en avoir fait la demande par écrit avant le 1<sup>er</sup> juin et de répondre à l'un des trois (3) critères de capacité (5-3.13).

### Documents :

Certaines enseignantes et certains enseignants peuvent être obligés de changer d'école pour l'année scolaire 2013-2014 à la suite de l'application de la procédure d'affectation-mutation qui se déroule en mai et juin.

D'autres personnes peuvent être mises en disponibilité ou non rengagées parce que la commission scolaire a un surplus d'effectifs dans un champ d'enseignement.

Toutes ces personnes doivent conserver les documents (incluant les enveloppes) que la commission scolaire leur transmet dans le cadre du processus de sécurité d'emploi. S'il y avait motif de contestation juridique dans leur dossier, ces documents pourraient jouer un rôle important.

Marie-Chantal Duchaussoy,  
vice-présidente en relations du travail

## SOMMAIRE

Message du président .....	1-2
Mouvement de personnel .....	2
Affectation, mutation, mouvements volontaires.....	3
Griefs pour dépassement .....	3-4
Session de formation : congé de maternité.....	5
Nouvelles du comité des spécialistes .....	5
Civilité.....	6
Félicitations.....	6
Soyons Hér"eau" .....	6
Manifestation nationale à Montréal .....	7
Tandem, service de soutien .....	7
Semaine québécoise des adultes en Formation (SQUAF).....	7
Jour de la Terre à l'école.....	8
Violence – Concours de dessins ou d'affiches pour contrer la violence..	9

---

---

## AFFECTATION, MUTATION, MOUVEMENTS VOLONTAIRES

Le processus d'affectation et de mutation, dans le cadre de la sécurité d'emploi, s'applique aux enseignantes et enseignants sous contrat à temps plein.

Ce processus se déroule principalement entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> juin. Après le 1<sup>er</sup> juin, les personnes qui ont été obligées de changer d'école pourraient revenir à leur école d'origine ou à une autre école si elles en ont exprimé le souhait et qu'un besoin est créé. C'est après le 1<sup>er</sup> juin que les demandes de mouvement volontaire peuvent être satisfaites.

Les mouvements volontaires viennent après le processus d'affectation et de mutation. Ils viennent aussi après l'exercice des droits de retour.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail



## GRIEFS POUR DÉPASSEMENT

Saviez-vous que, depuis deux ans, le syndicat a déposé des griefs pour les classes en dépassement dans les 3 commissions scolaires de notre territoire ? Le syndicat conteste le fait que les commissions scolaires ne respectent pas les règles de formation des groupes.

Dans plusieurs cas, les commissions scolaires ne respectent pas le nombre maximum par groupe. Nous croyons que plusieurs dépassements n'étaient nullement justifiés. En effet, seuls 4 motifs permettent le dépassement des maxima indiqués soient l'existence d'un manque de locaux, un nombre restreint de groupes par école, la situation géographique de l'école ou la carence de personnel qualifié disponible (8-8.01 C).

En conséquence, à moins d'entente avec les commissions scolaires, nous demanderons au tribunal d'ordonner à la commission scolaire de respecter les maxima d'élèves par groupe prévus à la convention collective et de déterminer un montant pour compenser les enseignants concernés avec les intérêts et l'indemnité prévus au Code du travail.

La compensation prévue à 8-8.01 G) pour un enseignant dont un groupe excède le maximum indiqué et qui a droit à une compensation monétaire n'est pas la solution. Malheureusement, cette compensation a été perçue trop longtemps par les commissions scolaires comme étant un laissez-passer pour ne pas respecter les maxima et ce, sans se conformer aux seuls motifs prévues à la convention.

Des discussions ont eu lieu pendant l'année scolaire 2011-12 avec les 3 commissions scolaires et des recommandations furent proposées pour faire cesser les dépassements.

Malheureusement, le portrait de la situation demeure insatisfaisant.

---

---



---

**Dépassement (selon une liste indicative mais non limitative)**

<b>C.S.D.</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
Primaire-précolaire	1 dépassement	2 dépassements
Secondaire	75 dépassements	64 dépassements
EHDAA	8 dépassements	6 dépassements
<b>C.S.P.O.</b>		
Primaire-précolaire	39 dépassements	60 dépassements
Secondaire	67 dépassements	14 dépassements
EHDAA	10 dépassements	12 dépassements
<b>C.S.C.V.</b>		
Primaire-précolaire	10 dépassements	8 dépassements
Secondaire	51 dépassements	27 dépassements
EHDAA	5 dépassements	10 dépassements

Des discussions sont en cours pour améliorer la situation.

Il faut comprendre que l'interdiction de créer des dépassements est une obligation de résultats.

La face contraignante de cette obligation est telle qu'il ne suffit pas pour la commission scolaire de démontrer qu'elle peut se prévaloir de l'une ou plusieurs des exceptions prévues, mais il lui faut encore démontrer qu'elle a fait tous les efforts nécessaires pour contrer certains inconvénients sans provoquer de dépassements.

Par exemple, le droit des parents de choisir l'école que fréquentera leur enfant n'est pas absolu et doit céder le pas devant les contraintes qu'impose aux commissions scolaires le respect de la convention collective.

Ces contestations par le syndicat répondent aux cris d'alarme des enseignants qui ont une tâche déjà bien lourde et qui méritent des conditions de travail décentes. Il est à noter que la jurisprudence est unanime à dire que les questions budgétaires ne sont pas, à priori, comprises dans les exceptions.

Il en est ainsi parce que toute commission doit gérer en gardant d'abord à l'esprit la qualité de l'enseignement à donner aux élèves.

C'est dans cet esprit que nous poursuivrons notre contestation et ce, afin de faire respecter la tâche des enseignants.

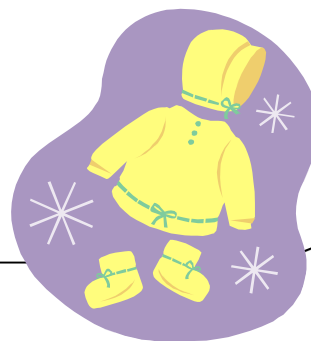
Marie-Chantal Duchaussoy,  
vice-présidente en relations du travail

## SESSION DE FORMATION : CONGÉ DE MATERNITÉ

Une session de formation sur les droits reliés au congé de maternité aura lieu **le mercredi 22 mai 2013** à compter de **18 h 45**. Les personnes intéressées doivent s'inscrire à l'avance.

Le plan de travail de la session et les feuilles d'inscription seront transmis à la personne déléguée syndicale de votre école ou de votre centre lors de l'envoi du Syn chronique du mois d'avril prochain.

Marie-Chantal Duchaussoy,  
vice-présidente en relations du travail



## NOUVELLES DU COMITÉ DES SPÉCIALISTES

Suite aux résultats du sondage auprès des spécialistes du primaire et du préscolaire, voici nos constats :

- ▶▶ La grande majorité des spécialistes enseigne 1 matière dans 2 écoles ou moins ;
- ▶▶ Au niveau de la surveillance, le nombre de minutes semble équitable;
- ▶▶ Les T.E.S. ne sont pas systématiquement présents durant les cours des spécialistes ;
- ▶▶ Il est très difficile d'avoir des suppléants qualifiés ;
- ▶▶ En musique et en éducation physique, le bruit dans les locaux semble incommodant, à ce sujet une étude est en cours ;
- ▶▶ Les spécialistes trouvent regrettable que les congrès se déroulent presque entièrement les fins de semaine afin de minimiser les coûts .

Merci à tous ceux qui ont répondu au sondage. Si vous avez des commentaires, les faire parvenir au SEO à l'attention du comité des spécialistes.

Le comité des spécialistes du SEO

## Civilités :

Nos condoléances sont offertes aux collègues ainsi qu'à la famille de Benoit Campeau, décédé subitement le 12 février 2013 à l'âge de 47 ans. Benoit enseignait à la CSD, à l'école secondaire Du Versant.

Nous nous joignons aux enseignantes et enseignants de l'école secondaire Mont-Bleu pour offrir nos sympathies à Lisa Châtillon dont la mère est décédée le 28 février 2013. Nous lui présentons nos sincères condoléances.

Le témoignage de nos profondes sympathies est offert à la famille ainsi qu'aux collègues qui ont travaillé avec André Paquette, décédé dernièrement. André était prof d'éducation physique dans les écoles de la CSD et avait pris sa retraite il y a deux ans.



## FÉLICITATIONS !

Au nom du conseil d'administration du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, il me fait plaisir de vous annoncer qu'à la fin des mises en candidature le 29 janvier 2013, **Monsieur Benoit Renaud** a été élu par acclamation au poste de responsable du secteur des adultes et de la formation professionnelle de la CSD.

Patrick Pelletier,  
président des élections

**SOYONS  
HÉROÛ!**

**Concours 2013!**

Cette année, le concours a pour thème **la protection de l'eau**.  
Proposez un projet, une action ou une œuvre qui s'inspire de cet enjeu!

Par exemple, recueillir de l'eau de pluie pour arroser les plantes de la classe, rédiger une histoire qui traite du gaspillage de l'eau ou organiser une marche pour la protection d'une rivière.



24

**Pour vous inscrire, veuillez suivre les directives que vous trouverez sur l'affiche que la personne déléguée syndicale de votre établissement vous a remise.**



## MANIFESTATION NATIONALE À MONTRÉAL

Le présent article vise à vous informer qu'une importante manifestation nationale en lien avec la réforme de l'assurance-emploi du gouvernement Harper aura lieu le samedi 27 avril prochain à Montréal.

N'oublions pas que plusieurs de nos membres subiront les affres de cette réforme dont les taux horaires, les enseignants à la leçon et les contractuels.

Nous vous invitons à inscrire cette date à votre agenda afin d'avoir une forte délégation de l'Outaouais. La personne déléguée de votre école vous donnera d'autres informations concernant l'organisation de cette manifestation au cours des prochains jours.

Syndicalement vôtre,

Robert Guérin, vice-président

## TANDEM, Service de soutien

Lors de la dernière réunion des personnes déléguées du SEO, nous avons eu le privilège de recevoir une formation sur un nouveau service offert par notre groupe d'assurance « La Capitale ».

En effet, ce nouveau service offert se nomme « Tandem, service de soutien ». Il s'agit d'un regroupement de services d'aide et de soutien pour les personnes assurées du groupe « La Capitale ».

Tandem vise à améliorer le mieux-être au travail et à prévenir l'absentéisme dans les organisations.

Ce service est offert gratuitement. De plus, il est possible d'obtenir jusqu'à 12 heures de consultation par année, par adhérent dirigé vers le service. Vous pouvez obtenir du soutien 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Les consultations sont strictement confidentielles.

Voici les coordonnées de ce nouveau service : 1-855-874-8558.

Je vous invite à consulter le site web de La Capitale afin d'obtenir plus de détails sur ce nouveau service.

[www.lacapitale.com/fr/entreprises/assurances-collectives/tandem](http://www.lacapitale.com/fr/entreprises/assurances-collectives/tandem)

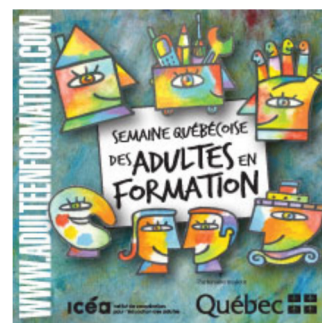
Robert Guérin, vice-président

## Semaine québécoise des adultes en formation (SQAF)

La *Semaine québécoise des adultes en formation (SQAF)* est inscrite dans le cadre d'un mouvement international de promotion et de valorisation de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Encouragez et faites la promotion de cette magnifique semaine auprès de vos élèves et n'oubliez pas que des attestations de reconnaissance supplémentaires sont disponibles.

Consultez le site Internet de la SQAF au [www.adulteenformation.com](http://www.adulteenformation.com) pour vous renseigner sur les différentes activités et évènements qui vous sont offerts ou suggérés pour vos élèves.





## JOUR DE LA TERRE À L'ÉCOLE LA PLANÈTE Y GAGNE ET VOUS AUSSI

Encore une fois cette année, le 22 avril sera le Jour de la Terre. Ce sera l'occasion pour les membres du SEO et leurs élèves, comme pour des millions d'autres personnes sur la planète, de poser des actions environnementales.

Vous organisez une activité liée à l'environnement dans votre école primaire ou secondaire ? Inscrivez-la au calendrier du Jour de la Terre avant le 22 avril 2013 au [www.jourdelaterre.org](http://www.jourdelaterre.org). Vous courez ainsi la chance de gagner de nombreux prix.

Toutes les écoles peuvent participer au concours « le Jour de la Terre à l'école » en inscrivant leurs activités au calendrier en Ligne du jour de la Terre. Vous courez alors la chance de gagner un des nombreux prix (voir inscription et règlements : [www.jourdelaterre.org](http://www.jourdelaterre.org)) offerts par l'organisation Jour de la Terre. Une école a autant de chances de gagner qu'elle a d'activités inscrites avant le 22 avril 2013. Pratiquement toutes les activités environnementales sont admissibles : corvées de nettoyage, plantations, activités de compostage ou de recyclage, etc. De plus, plusieurs outils sont disponibles sur le site, dont des trousseaux pédagogiques pour le primaire et le secondaire. Vous pouvez également consulter le répertoire des ressources en éducation relative à l'environnement du Québec sur le site de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement.

Le Jour de la Terre est l'événement environnemental participatif le plus important sur la planète. C'est donc dire que les gestes posés feront une différence, car il y aura un effet de masse.

C'est dans cette optique que le SEO vous encourage à passer à l'action. Informez-nous de votre activité au [tardifc@s-e-o.ca](mailto:tardifc@s-e-o.ca) et vous serez éligibles à un prix de participation. Le SEO remettra à l'enseignante gagnante ou à l'enseignant gagnant un certificat-cadeau de 50\$ dans une boutique locale de son choix. De plus, un certificat-cadeau de 75\$ de l'Échelle du monde sera offert au groupe gagnant afin de remercier les élèves pour leur participation.

***Ceci n'est pas un concours d'originalité.  
Chaque geste compte. Ne soyez pas timides.  
Inscrivez-vous.***

Le comité HÉROS





## VIOLENCE

### La FAE et votre comité local travaillent pour vous !

#### BRISER LE MUR DU SILENCE

La violence est inacceptable. Elle ne doit jamais être banalisée, mais plutôt dénoncée et ce, peu importe qu'elle soit :

- ▶ intentionnelle ou non ;
- ▶ physique, morale, psychologique, sexuelle, structurelle, organisationnelle, etc. ;
- ▶ verbale, écrite, virtuelle (cyber-violence), etc. ;
- ▶ commise par un élève, un parent, un supérieur, un collègue, une personne seule ou un groupe, etc.

#### VOS DROITS

Votre employeur doit protéger votre santé, votre sécurité, votre intégrité et votre dignité et permettre l'exercice de votre profession dans un milieu de travail exempt de violence. Ces responsabilités découlent de la loi et de votre convention collective.

Votre syndicat s'assure que l'employeur remplisse ses obligations et que les mesures nécessaires soient prises afin que vos droits soient respectés. Il est donc important d'informer votre syndicat de toute situation de violence.

Informez-vous auprès de votre syndicat local.

#### Concours de dessins ou d'affiches pour contrer l'intimidation (qu'elle soit verbale ou physique)

##### Précolaire et primaire

1<sup>er</sup> prix : 50 \$

2<sup>e</sup> prix : 25 \$

##### Secondaire

1<sup>er</sup> prix : 50 \$

2<sup>e</sup> prix : 25 \$

+ 5 prix de participation de 10 \$ (primaire et secondaire)

Vous devez remettre vos dessins à la personne déléguée de votre école ou au bureau du SEO avant le 26 avril 2013.

Les personnes déléguées les remettront aux responsables de secteur **avant le 3 mai 2013**.

Le comité pour contrer la violence du SEO



Nom de l'élève: \_\_\_\_\_

Nom de l'école: \_\_\_\_\_

Commission scolaire: \_\_\_\_\_

Degré: \_\_\_\_\_ Nom de la personne déléguée, s'il y a lieu: \_\_\_\_\_